

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

PROCES VERBAL - Séance du 06 avril 2023

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 7	Date convocation : 29/03/2023
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, en l'absence du Président Monsieur Michel Masset, sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-Président de la Communauté de Communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Etaients présents : José Armand, Philippe Bousquier, Jean-Pierre Ducos, Jocelyne Labat, Nicole Mascarin, Alain Paladin, Yolande Peruzzetto,

Pouvoir :

Absents excusés : Valérie Bidet, Louis Capot, Etienne Clavel, Michel Masset

Absent :

Secrétaire de séance : José Armand.

Assistaient à la séance : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS, Corinne Jucla, responsable du pôle Ressources et administration générale de la Communauté de Communes (service commun).



La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-Président de la Communauté de Communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Délibération n°01-2023

Approbation Procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022

Annexe 1 : PV séance du 07 décembre 2022

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023

Vu le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Adopte le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022, ci-joint en annexe.

Délibération n°02-2023

Projet d'animations et de prévention perte d'autonomie 2023

Annexe 2 : Projet 2023

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023

Monsieur le Président présente le projet d'animation et de prévention perte d'autonomie 2023.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Adopte le Projet d'animations et de prévention perte d'autonomie 2023 de la M.A.R.P.A, ci-joint annexé.

Délibération n°03-2023 CIAS - Budget Principal M14 - Compte de Gestion du Receveur 2022 Annexe 3 : compte gestion CIAS	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 14/04/2023</i> <i>Publication : 14/04/2023</i>
--	---

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°04-2023 CIAS - Budget Principal M14 - Compte Administratif 2022 Annexe 4 : Extrait compte administratif CIAS	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 14/04/2023</i> <i>Publication : 14/04/2023</i>
---	---

Monsieur Philippe Bousquier présente le Compte Administratif 2022 du Budget Principal M14 du CIAS.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal M14 du CIAS,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Investissement

- Dépenses
- | | |
|--------------------|--------|
| Prévu : | 0,00 € |
| Réalisé : | 0,00 € |
| Reste à réaliser : | 0,00 € |

• Recettes	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

• Dépenses	Prévu :	451,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
• Recettes	Prévu :	451,00 €
	Réalisé :	451,65 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture

Investissement	0,00 €
Fonctionnement :	451,65 €
Résultat global :	451,65 €

Délibération n°05-2023
CIAS - Affectation résultat 2022

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023*

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal M14 du CIAS,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	0,00 €
- Un excédent reporté de :	451,65 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	451,65 €
- Un déficit d'investissement de :	0,00 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	0,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : Excédent	451,65 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	451,65 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	0,00 €

Délibération n°06-2023**MARPA - Budget Annexe M22 - Compte de Gestion du Receveur 2022**[Annexe 5 : compte gestion MARPA](#)*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023*

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,*7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention*

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°07-2023**MARPA - Budget Annexe M22 - Compte Administratif 2022**[Annexe 6 : Extrait compte administratif MARPA](#)*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023*

Monsieur Philippe Bousquier présente le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe M22 de la MARPA. Monsieur Le Président quitte la séance conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Annexe M22 de la MARPA,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,*7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention***Investissement**

• Dépenses	Prévu :	253 531,00 €
	Réalisé :	49 098,47 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
• Recettes	Prévu :	253 531,00 €
	Réalisé :	86 689,58 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

• Dépenses	Prévu :	398 213,00 €
	Réalisé :	345 159,30 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
• Recettes	Prévu :	398 213,00 €
	Réalisé :	453 506,78 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	37 591,11 €
Fonctionnement :	108 347,48 €
Résultat global :	145 938,59 €

Délibération n°08-2023
MARPA - Affectation résultat 2022

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023*

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Annexe M22 de la MARPA,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	38 572,51 €
- Un excédent reporté de :	69 774,97 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	108 347,48 €
- Un excédent d'investissement de	37 591,11 €
- Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	37 591,11 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : Excédent	108 347,48 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	108 347,48 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	37 591,11 €

Délibération n°09-2023
CIAS - Budget Primitif 2023
Annexe 7 : BP CIAS

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023*

Monsieur le Président, après avoir présenté les propositions pour le Budget Primitif 2023 du Budget M14 du CIAS demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023 pour le Budget M14 du CIAS :

<u>Investissement :</u>		<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses :	0,00 €	Dépenses :	451,00 €
Recettes :	0,00 €	Recettes :	451,00 €

Délibération n°10-2023
MARPA - Budget Primitif 2023
[Annexe 8 : BP MARPA](#)

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023*

Monsieur le Président, après avoir présenté les propositions pour le Budget Primitif 2023 du Budget M22 de la MARPA demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023 pour le Budget M22 de la MARPA :

<u>Investissement :</u>	
Dépenses :	386 750,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes :	386 750,00 € (dont 0,00 € de RAR)

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses :	427 053,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes :	427 053,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Délibération n°11-2023
Compte rendu Conseil de Vie Sociale du 02 mars 2023
[Annexe 9 : Compte rendu CVS](#)

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023*

Monsieur le Président invite donc le Conseil d'Administration à prendre connaissance du compte rendu du Conseil de Vie Sociale du 02 mars 2023 annexé à la présente délibération.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Prend acte de la communication du compte rendu du Conseil de Vie Sociale du 04 mars 2023 annexé à la présente délibération.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30

Délibération n° 01-2023
Délibération n° 02-2023
Délibération n° 03-2023
Délibération n° 04-2023
Délibération n° 05-2023
Délibération n° 06-2023
Délibération n° 07-2023
Délibération n° 08-2023
Délibération n° 09-2023
Délibération n° 10-2023
Délibération n° 11-2023

Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil du 29/06/2023

Le Président de la séance
Philippe Bousquier,



CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas

Le secrétaire de séance,
José Armand



CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

----- PROCES VERBAL - Séance du 07 décembre 2022

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 6	Date convocation : 30/11/2022
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 30/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-Président de la Communauté de communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Etaient présents : José Armand, Philippe Bousquier, Louis Capot, Etienne Clavel, Jocelyne Labat, Nicole Mascarin,

Pouvoir :

Absents excusés : Valérie Bidet, Jean-Pierre Ducos, Michel Masset, Alain Paladin, Yolande Peruzzetto

Absent :

Secrétaire de séance : José Armand.

Assistaient à la séance : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS,



La séance est ouverte à 09h00 sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-Président de la Communauté de communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Délibération n°24-2022 Approbation Procès-verbal de la séance du 04 octobre 2022 Annexe 1 : PV séance du 4 octobre 2022	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 14/12/2022 Publication : 14/12/2022</i>
---	---

Vu le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
6 Voix pour - 0 Voix contre – 0 Abstention

Adopte le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022, ci-joint en annexe.

Délibération n°25-2022 Budget annexe MARPA – Décision modificative n°2	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 14/12/2022 Publication : 14/12/2022</i>
---	---

Vu le budget 2022 de la MARPA (M22),

Considérant la demande du Trésor Public en date du 25 octobre 2022 demandant de traduire comptablement le risque sur le recouvrement de la créance en raison du retard de paiement de certains loyers.

Il est demandé de constater une provision pour dépréciation des comptes de tiers afin de disposer d'une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Considérant la nécessité de prévoir les crédits pour effectuer ces opérations d'ordre budgétaires,

Oùï l'exposé du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

6 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Approuve la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe MARPA sur l'exercice 2022 ci-dessous :

Section d'INVESTISSEMENT			
DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
N°	Intitulé		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles			
Article 2135	Installations générales, aménagement		+ 3 211.00
Chapitre 49 : Dépréciations des comptes			
Article 491	Dépréciations des comptes de redevables	+ 318.00	
Article 496	Dépréciations des comptes de débiteurs	+ 2 893.00	
TOTAUX		+ 3 211.00 €	+ 3 211.00 €

Section de FONCTIONNEMENT			
DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
N°	Intitulé		
Chapitre 016 : Dépenses afférentes à la structure			
Article 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		- 1 711.00
Article 6815	Dotations aux provisions d'exploitation		- 1 500.00
Article 6817	Dotations aux dépréciations des actifs		+ 3 211.00
TOTAUX		0.00 €	0.00 €

Délibération n°26-2022 Budget annexe MARPA – Autorisation d'engagement de 25% des crédits d'Investissement	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 14/12/2022</i> <i>Publication : 14/12/2022</i>
---	---

Vu l'état de l'article 1612-1 du CGCT qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

6 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

1. **Décide** de retenir les crédits pour les montants et affectations figurant au tableau ci-dessous,

Chapitres	Articles	Désignation	BP 2022	Ouverture par anticipation proposée 2023 (25 %)
21 – Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, aménagements	94 511.00 €	23 628.00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	111 810.00 €	27 952.00 €
		Total	206 321.00 €	51 580.00 €

2. **Décide** d'autoriser en conséquence Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe M22 MARPA au titre de l'exercice 2023.

Délibération n°27-2022 Création d'un emploi permanent - Filière technique - Catégorie C	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 14/12/2022</i> <i>Publication : 14/12/2022</i>
--	---

Le conseil d'Administration,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération n°20-2022 en date du 04 octobre 2022, actualisant le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour assurer les missions d'agent d'accompagnement à la vie quotidienne des personnes âgées,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

6 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

1. **Décide** d'inscrire au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet, de catégorie C au grade d'adjoint technique de la filière technique.

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public recruté pour une durée déterminée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

2. **Dit que** Monsieur le Président est chargé de recruter les agents affectés à ce poste.

3. **Dit que** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibération n°28-2022 Création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'activité (période estivale)	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 14/12/2022</i> <i>Publication : 14/12/2022</i>
--	---

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale pour permettre aux agents de la MARPA de prendre des congés annuels.

Oùï l'exposé du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

6 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide le recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de quatre mois allant du 1^{er} juin 2023 au 30 septembre 2023 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accompagnement à la vie quotidienne des personnes âgées

Cet emploi est équivalent à la catégorie C et correspondra au grade d'adjoint technique, pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement d'adjoint technique.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Délibération n°29-2022 Tableau des emplois	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 14/12/2022 Publication : 14/12/2022</i>
---	---

Monsieur le Président rappelle le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil d'Administration le 04 octobre 2022 et présente son actualisation à ce jour,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

6 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

1. **Adopte** le tableau des emplois ainsi proposé ci-dessous,

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2023

EMPLOIS PERMANENTS :

Filières - Grades	Cat.	Emplois créés		Emplois pourvus	
		TC	TNC	TC	TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur	B	1		0	
Adjoint administratif	C	1		1	
TOTAL		2	0	1	
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	2	0	0
Adjoint technique	C	1	5	1	5
TOTAL		1	7	1	5
TOTAL GENERAL		3	7	2	5

EMPLOIS NON PERMANENTS :

Filières - Grades	Cat.	Emplois créés		Emplois pourvus	
		TC	TNC	TC	TNC
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique Accroissement saisonnier d'activité du 01/06/2023 au 30/09/2023	C		1		1
TOTAL			1		1
TOTAL GENERAL			1		1

2. **Dit que** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la Communauté de communes, chapitre O12.

Information 1
Projet rénovation cuisine

Questions / Informations diverses



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h30

Délibération n° 24-2022
Délibération n° 25-2022
Délibération n° 26-2022
Délibération n° 27-2022
Délibération n° 28-2022
Délibération n° 29-2022
Information n°1

Centre Intercommunal d'Action Sociale
Communauté des communes du Confluent et des Côtéaux de
Prayssas
Rue Racine – Saint Côme 47190 Aiguillon
Tél : 05 53 79 81 15



MARPA DES VERGERS

Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie
« Mézard » 47360 PRAYSSAS
tél /fax : 05 53 87 72 05
courriel : marpadesvergers-animatrice@orange.fr

PROJET D'ANIMATIONS ET DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE POUR L'ANNEE 2023

La Marpa des vergers (maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie), gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Côtéaux de Prayssas, s'inscrit dans le respect de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

La moyenne d'âge au 31 décembre 2022 est de 87 ans regroupant une vingtaine de résidents dans 18 logements privés (dont un accueil temporaire). La Marpa apporte services individualisés et/ou collectifs, accompagnement, convivialité et sécurité aux résidents.

Les principaux objectifs de l'animation à la Marpa des vergers sont:

- rompre la solitude et maintenir le contact social en veillant à respecter le choix de vie de chacun,**
- accompagner les projets de vie individuels et/ou collectifs pour permettre l'épanouissement des personnes,**
- veiller à créer une dynamique cohérente au sein de la Marpa et de la Communauté des communes du Confluent et des Côtéaux de Prayssas.**

En 2023, nous associons le projet d'animations au projet d'actions et de prévention de la perte d'autonomie afin de répondre au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, CPOM, signé avec le Conseil Départemental du Lot et Garonne.

La responsable de ce projet est l'animatrice de la Marpa des vergers.

PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le projet d'animations et de prévention de la perte d'autonomie 2023 prend en compte les souhaits exprimés, fait état du bilan de participation de l'année précédente.

Le projet d'animations et de prévention de la perte d'autonomie 2023 est validé en conseil d'administration CIAS. Il intègre les actions envisagées dans le cadre du projet de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans, respecte le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) signé avec le Conseil Départemental du Lot et Garonne (annexe 1)

La période retenue de l'action est du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Certaines actions préventives et des animations complémentaires s'ajouteront en fonction d'opportunités locales et partenariales.

Conformément à l'article 3 "contrepartie, contrôle" du CPOM, la MARPA des vergers fournira au Conseil Départemental, au terme de chaque exercice, et ce avant le 30 avril n+1, un bilan qualitatif et quantitatif des actions de prévention réalisées accompagné du nombre de personnel équivalent temps plein mobilisé et du montant engagé pour chacune des actions menées.

Public cible de l'action :

Le projet d'animations et de prévention de la perte d'autonomie s'adresse à l'ensemble des résidents de la maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie soit 18 à 20 résidents vivant en logements privés, en accueil permanent ou temporaire.

Il intègre :

- leurs familles respectives et leurs amis
- des non-résidents de plus de 60 ans, signe d'ouverture de la MARPA sur son environnement
 - membres d'association locale « les loisirs de la Marpa »
 - résidents d'autres MARPA de Dordogne et du Lot Et Garonne,
 - résidents de l'EHPAD « le Hameau de Prayssas, » maison de retraite médicalisée installée dans le village de Prayssas
- d'autres partenaires ciblés dans un objectif de relations intergénérationnelles, tels que :
 - le RAM, relais d'assistantes maternelles de la Communauté des Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas
 - les MFR, Maisons Familiales Rurales de Barbaste et Pujols (47)
 - l'ALSH, Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté des Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas.
- 2023 Projet Part'age MARPA/MSA/MFR

SOUHAITS D'ANIMATIONS ET D' ACTIONS DE PREVENTION EXPRIMES PAR LES RESIDENTS

Un courrier a été transmis à chaque résidents. Ils pouvaient y répondre à leur convenance. 11 bulletins ont été retournés.

		Intéressé	Non intéressé	Sans avis
ACTIVITES REPERES	ELAB.MENUS/CUISINE	6	2	3
	ATELIER PREP REPAS	5	3	3
	JEUX DE MEMOIRE	8	1	2
	ACTIVITES PHYSIQUES	6	3	2
	RELAXATION	7	0	4
	JEUX DE SOCIETE	9	0	2
	ATELIERS MANUELS	6	2	3
	ATELIER JARDINAGE	6	2	3
RENCONTRES	ATELIERS FORME ASPT	7	0	4
	ATELIERS TRICOT	7	0	4
	RENC. MEDIATHEQUE	5	3	3
	RENC. INTERGENER. RAM	6	0	5
	RENC. INTERG. MFR/ALSH	5	1	5
	REPAS FESTIFS	8	0	3
ACTIVITES DIVERSES - propositions faites	Projet "Hollowood à la marpa"	6	1	4
	Projet bohème	7		4
	Défi octobre rose"	6	1	4

BILAN ANIMATIONS 2022

Le tableau d'évaluation de participation aux animations est complété pour l'année 2022 sur la base du tableau conforme à l'article 3 du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). Il est annexé au projet d'animation et de prévention de la perte d'autonomie. Il est accompagné de la comptabilité propre aux actions réalisées.

DESCRIPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS ENVISAGEES

A/ ACTIVITES REPERES : 8 ateliers réalisés au moyen de ressources internes

atelier 1 et 2: élaboration des menus, ateliers préparation des repas, cuisine

- objectifs de l'atelier
dextérité manuelle (manipulation des ustensiles de cuisine)
capacité intellectuelle (mémoire de restitution de recette, lecture de recettes)
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : quotidienne, mensuelle ou occasionnelles
 - lieu de l'action : salle à manger ou de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 5 à 8 résidents par atelier
 - qualification de l'animateur : adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15)
– niveau CAP cuisinière
 - supports utilisés : ustensiles de cuisine, livres de recettes, fiches de cuisine

atelier 3 : jeux de mémoire, lecture, tablette ANISSEN

- objectifs de l'atelier :
dextérité intellectuelle (réflexion, synthèse, communication, mémoire)
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 1 séance/semaine
 - lieu de l'action : salle de détente avec bibliothèque MARPA des vergers
 - nombre de participants par séance : 4 à 6 résidents/séances
 - qualification de l'animateur : adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15)
niveau BEPA Service aux personnes – dont la principale mission est les animations et l'accompagnement des personnes âgées
 - supports utilisés : journal LE SUD OUEST, livres de la bibliothèque interne et municipale, différentes fiches de mémoire (internet), plateforme numérique « Cultureàvie », tablette ANISSEN

atelier 4 : activités physiques

- objectifs de l'atelier :
dextérité physique
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 1 séance/semaine
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 4 à 6 résidents/séances
 - qualification de l'animateur : adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15)
– niveau BEPA services aux personnes + formation maintien physique MSA en 2019 + journées de perfectionnement annuelles_
 - supports utilisés : fiches fournies lors de la formation, matériels divers (plots, balles, ballons, arceaux, altères...) + console Wii (1 fois par mois)

atelier 5 : relaxation

- objectifs de l'atelier
détente, évocation, décontraction
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 1 rencontre/semaine
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 5 résidents/rencontre
 - qualification de l'animateur : adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) niveau BEPA Service aux personnes – dont la principale mission est les animations et l'accompagnement des personnes âgées
 - supports utilisés : lecteur CD + CD de musiques relaxantes

atelier 6 : jeux de société

- objectifs de l'atelier
organisation de jeux de société sans animateur entre résidents : belote, scrabble, triomino...
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 2 séances de jeux/semaine
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 4 à 8 résidents/séance
 - qualification de l'animateur : sans animateur, stimulation et organisation des jeux faites par les agents en poste lors du déjeuner (12h à 13h30)
 - supports utilisés : jeux de sociétés (scrabble, triomino, rumiskub, belote, etc...) jeux de société motricité fine (mikado, kapla..) 1 fois par mois

atelier 7 : ateliers manuels

- objectifs de l'atelier
dextérité manuelle (manipulation de crayons, peintures, argile, objets, etc...)
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 1 atelier/semaine
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 4 à 6 résidents/atelier
 - qualification de l'animateur : adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) – CAP vendeuse retoucheuse
 - supports utilisés : papier, carton, couleur, peinture, tissus, argile, plantes et objets de récupération

atelier 8 : jardinage

- objectifs de l'atelier
dextérité manuelle (manipulation d'outils, de terre, de plants et de graines)
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : occasionnelles, printemps et automne
 - lieu de l'action : jardins Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 3 à 5 résidents /atelier
 - qualification de l'animateur : adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) niveau BEPA Service aux personnes – dont la principale mission est les animations et l'accompagnement des personnes âgées
 - supports utilisés : tonnelle arbustive, espaces floraux et fruitiers et grandes jardinières côté cour centrale, allée florale côté entrée Marpa

B/ RENCONTRES : 6 ateliers réalisés au moyen de ressources externes

atelier 8 : forme équilibre ASEPT

- objectifs de l'atelier
amélioration de l'entretien physique
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 12 séances en raison d'une par semaine à partir de septembre 2023
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 8 à 12 résidents
 - qualification de l'animateur : infirmière, animatrice d'animation, professeur du yoga du rire, attestation fournie à l'animateur
 - supports utilisés : mobilier de la salle de détente et musique

- **atelier 9 : ateliers tricot avec l'association « les loisirs de la Marpa » créée sous l'impulsion d'une résidente et de son souhait de porter assistance à l'association caritative « ParisTout'petits »**

- objectifs de l'atelier
dextérité physique, lien social avec des personnes extérieures adhérentes de l'association
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 1 rencontre par semaine hors période estivale juillet et août + vente sur les marchés locaux 2 fois par an (marché de Noël et foire des beaux jours)
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers, place du village
 - nombre de participants par séance : 5 à 10 personnes (résidents et personnes extérieures, membres de l'association)
 - qualification de l'animateur : membres bénévoles de l'association ayant déposée des statuts
 - supports utilisés : revues de tricot

atelier 10 : rencontres intergénérationnelles RAM

- objectifs de l'atelier
lien social et intergénérationnel
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 2 à 4 fois /an
 - lieu de l'action : salle de détente de la Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 25/séance (9 résidents et 16 enfants de moins de 3 ans et assistantes maternelles ou parents)
 - qualification de l'animateur : agent technique territorial travaillant au RAM + intervenants extérieurs qualifiés pour lecture de contes, éveil corporel...
 - supports utilisés : tapis d'éveil, jeux d'éveil, lecteur CD, petits ustensiles cuisine, jardinage ou modelage...

atelier 11 : rencontres intergénérationnelles MFR (Maison Familiale Rurale) ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

- objectifs de l'atelier
lien intergénérationnel avec les étudiants au lycée et les élèves de primaire pour une transmission de savoir et un partage d'expériences.
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 2 à 4/an
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 15 à 20 participants (5 à 8 résidents, 10 à 15 élèves)
 - qualification de l'animateur : professeur des écoles, professeur des lycées, animateur de centre de loisirs.
supports utilisés : le local de la Marpa (explication du mode de vie des résidents), récits de vie, de métiers, d'histoire, jeux sur les thèmes choisis...

atelier 12 : rencontres familles, amis, membres d'associations locales, habitants, administrateurs CIAS, résidents autres Marpa et Ehpad

- objectifs de l'atelier
lien social : familial, amical, local et administratif
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 4 repas festifs, pique nique, portes ouverte, ou participation à la fête de la musique locale
 - lieu de l'action : salle à manger Marpa des vergers, place du village ou salle des fêtes municipale (éventuellement restaurant)
 - nombre de participants : 30 à 60 et + (18 résidents, 12 à 42 personnes extérieures)
 - qualification de l'animateur : encadrement adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) niveau BEPA Service aux personnes – dont la principale mission est les animations et l'accompagnement des personnes âgées + animateurs extérieurs (signature d'un contrat de partenariat ou engagement de frais sur bon de commande suivant proposition fournie)
 - supports utilisés : repas à thèmes culinaires, animateurs de musique, de théâtre, de magie, humoriste...

atelier 13 : départ en vacances PART'age

- objectifs de l'atelier
 - permettre aux résidents de partir en vacances
 - bénéficier d'un partenariat avec les étudiants des Maisons Familiales Rurales du Lot et Garonne dans le cadre de leur formation
 - développer une dynamique de partenariats: MARPA/MSA/MFR
- contenu de l'atelier
 - nombre de jours: vacances Part'Age à Cauterets du 22 au 26 mai 2023
 - lieu de l'action: village vacances à Cauterets dans les pyrénées
 - nombre de participants: 2 à 5 résidents
 - qualité de l'animateur: 2 responsables Marpa du Lot et Garonne, personnes encadrante du site à Cauterets
 - supports utilisés: ordinateur, webcam, powerpoint

C/ ACTIVITES DIVERSES: 3 propositions faites

atelier 14: thème cinéma, théâtre "Hollywood à la Marpa"

- objectifs de l'atelier
lien social: familial, amical, local, administratif, lien intergénérationnel, dextérité manuelle
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité: 1 fois par semaine
 - lieu d'action: salle à manger de la Marpa, médiathèque de Prayssas, cinéma Agen
 - nombre de participants: 4 à 6 résidents
 - qualificateur de l'animateur: adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) – CAP vendeuse retoucheuse + encadrement adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) niveau BEPA Service aux personnes – dont la principale mission est les animations et l'accompagnement des personnes âgées + animateurs extérieurs (signature d'un contrat de partenariat ou engagement de frais sur bon de commande suivant proposition fournie)
- Supports utilisés: papier, carton, couleur, peinture, tissus, argile, plantes et objets de récupération, transport en partenariat avec la maison de retraite de Prayssas.

Atelier 15: thème champêtre et bohème

- objectifs de l'atelier
lien social: familial, amical, local, administratif, lien intergénérationnel, dextérité manuelle
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité: 1 fois par semaine
 - lieu d'action: salle à manger de la Marpa
 - nombre de participants: 4 à 6 résidents
 - qualificateur de l'animateur: adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) – CAP vendeuse retoucheuse + encadrement adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) niveau BEPA Service aux personnes – dont la principale mission est les animations et l'accompagnement des personnes âgées + animateurs extérieurs (signature d'un contrat de partenariat ou engagement de frais sur bon de commande suivant proposition fournie)
- Supports utilisés: papier, carton, couleur, peinture, tissus, argile, plantes et objets de récupération

atelier 16: défi "octobre rose" lors de la semaine bleue du 2 au 8 octobre 2023

Suite au grand succès de l'année dernière, nous renouvelons ce défi qui a été tant apprécié de tous! Nous avons récolté plus de 137 euros. Un grand merci à l'association "les loisirs de la Marpa" qui a tenu le stand l'après-midi à la Marpa. L'argent a été transmis à l'association Ligne Nationale Contre le Cancer.

- objectifs de l'atelier
lien social: familial, amical, local, administratif, lien intergénérationnel, dextérité manuelle
- contenu de l'atelier
Activités diverses fait tout le long de la semaine, avec la participation de tous les agents de la Marpa.
Plantation de potimarron et de fabrication de canelés seront mis en vente lors de la journée porte ouverte de la marpa le samedi 8 octobre. Comme l'année précédente mr Carnejac Francis viendra nous tenir compagnie avec son accordéon.

LES OUTILS :

Les supports utilisés par les agents pour dynamiser les animations sont :

- la plateforme [culture@vie](#),
- des fiches repères traçant l'organisation des animations et de la prévention de la perte d'autonomie
- le tableau statistique conforme à l'article 3 du CPOM
- le tableau de comptabilité propre au suivi des actions réalisées (basé sur le tableau budget prévisionnel inséré dans le projet d'animations et de prévention de la perte d'autonomie)

I. LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE MANIFESTATIONS POUR L'ANNEE 2023

1er semestre 2023	ANIMATIONS	PUBLICS	MONTANT APPROXIMATIF
Janvier			
Février			
16/02/23	RAM Carnaval	Résidents, tout-petits et assistantes maternelles	50,00 €
16/02/23	Atelier avec les enfants de l'ALSH	Résidents et enfants	100,00 €
22/02/23	Assemblée générale de l'association " Les loisirs de la Marpa" – tarte aux pommes offertes + cidre	Membres + résidents	50,00 €
Mars			
09/03/23	Échange intergénérationnel Visite de la MFR de Pujols	Résidents Marpa	0,00 €
14/03/23	Visite de la médiathèque de Prayssas	Résident Marpa	0,00 €
Avril			
08/04/23	Repas de printemps, famille et amis- thème "Hollywood à la Marpa"	Résidents, familles et amis, administrateurs animateurs extérieur	950,00 €
13/04/23	Atelier avec les enfants de l'ALSH - Chasse aux oeufs et plantation	Résidents et enfants	50,00 €
27/04/23	RAM - Chasse aux oeufs	Résidents, tout-petits et assistantes maternelles	50,00 €
Mai			
Tout les vendredis après-midi	Répétitions fete de la musique	Résidents Marpa, Accordéoniste	0,00 €
Juin			
08/06/23	Échange intergénérationnel MFR Pujols	Résidents, élèves de seconde bac pro et formateurs MFR	50,00 €
Date à définir	Fête de la musique	Résidents, familles et amis, accordéoniste	50,00 €
21/06/23	Pique nique de printemps	Résidents Marpa du Lot et Garonne + maison de retraite Le hameau de Prayssas	500,00 €

23/06/23	Échange intergénérationnel RAM	Résidents, tout-petits et assistantes maternelles	50,00 €
Date à définir	Pique nique	Résidents Marpa + maison de retraite Le hameau de Prayssas	200,00 €
2ème sem 2023	ANIMATIONS	PUBLICS	MONTANT APPROXIMATIF
Juillet			
13/07/23 à confirmer	Atelier avec les enfants de l'ALSH	Résidents et enfants	50,00 €
Aout			
10/08/23 à confirmer	Atelier avec les enfants de l'ALSH	Résidents et enfants	50,00 €
Septembre			
Date à définir	Pique nique dans le village	Résidents + Résidents Le hameau de Prayssas	200,00 €
09/09/23	Repas festif 22ème anniversaire Marpa –thème champêtre et bohème	Résidents, familles et amis, administrateurs	950,00 €
Octobre			
Semaine bleue du 2 au 8 octobre 2023 date à définir	Échange intergénérationnel RAM	Résidents, tout-petits et assistantes maternelles	50,00 €
Semaine bleue 5 octobre 2023	Rencontre olympiades inter-Marpa	Résidents Marpa du Lot et Garonne	550,00 €
Semaine bleue 7 octobre 2023	Journée porte ouverte	Résidents, toutes personnes extérieures, accordéoniste	100,00 €
Semaine du goût du 10 au 16 octobre	thème à définir en CVS	Résidents de la Marpa	400,00 €
Date à définir	Atelier avec les enfants de l'ALSH	Résidents et enfants	50,00 €
Novembre			
Date à définir	Loto organisé par l'association "Les loisirs de la Marpa"	Résidents, familles et amis	50,00 €
Date à définir	Thé dansant organisé par une Marpa du Lot-et-Garonne	Résidents Marpa du Lot et Garonne	300,00 €
Décembre			
09/12/23	Repas festif de Noël + animation musicale	Résidents, familles et amis	950,00 €
Frais d'animations supplémentaires suivant opportunités			900,00 €

BUDGET PREVISIONNEL POUR LES ANIMATIONS DE L'ANNEE 2023

6063 alimentation	ALIMENTATION	4 000,00 €
6248 transport divers	TRANSPORT <i>(3 sorties à 260 euros environ)</i>	800,00 €
6188 autres frais divers	ABONNEMENT JOURNAL <i>(2 semestres à 175 euros environ)</i> ABONNEMENT MEDIATHEQUE	350,00 € 50,00 €
61558 autres matériels et outillages	PROPOSITION PROJET - Jardinage - Cinéma - "Bohème et champêtre" - défi octobre rose - Noël à la Marpa	1000,00 €
6188 autres frais divers	DROIT SACEM	400,00 €
60625 fournitures scolaires éducatives et de loisirs	FOURNITURES	500,00 €
61558 autres matériels et outillages	MATERIEL <i>(achat matériels de maintien physique)</i>	500,00 €
6188 autres frais divers	ANIMATEURS <i>(3 repas festifs et 2 manifestations autre: journée mini-olympiades et journée portes ouvertes)</i>	1 000,00 €
6282 prestations d'alimentation extérieures	PRESTATAIRES EXTERIEURS <i>(Prayssica et épicerie)</i>	100,00 €
	TOTAL BUDGET PREVISIONNEL 2023	8700,00 €

La prévention de la perte d'autonomie est liée à l'activité et à la participation des résidents au quotidien, donc aux animations proposées de manière régulière.

Animer, c'est donner du mouvement, de la vie, c'est pousser à agir, impulser, rendre plus vif...

Connaitre et accompagner un projet de vie, être porteur du projet d'établissement au sein de la maison d'accueil et de l'intercommunalité, tel est et tel sera notre souhait pour tous les résidents de la Marpa des vergers, leurs familles et amis, les partenaires extérieurs, durant l'année 2023.

7mexe

IDENTIFIANT BUDGET 98500
N° de SIRET 20002683900015

EXTRAIT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC AGEN
N° CODIQUE 047014
Date Edition : 15/03/2023

CIAS PRAYSSAS BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Michel GRANSART

047014 SGC AGEN

AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 15/03/2023

Nomenclature M14 ccas cias
Voté par Nature

PRÉSENTÉ À
M le Trésorier-Payeur général

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	Etat I-3 13
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-4 14
4 Compte de résultat	18
5 Annexe	Etat I-5 19
- Etats des opérations pour compte de tiers	21
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	Etat II-1 22
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-2 23
2 Résultats d'exécution	Etat II-3 26
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-4 30
4 Etat de réalisation des opérations	34
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	Etat III-1 35
1 Balance des comptes	Etat III-2 38
2 Situation des valeurs inactives	39
4EME PARTIE : Page des signatures	

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

98500 - CIAS PRAYSSAS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		451,00	451,00
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		451,00	451,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

98500 - CIAS PRAYSSAS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	451,65				451,65
Fonctionnement	451,65				451,65
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif 98501-MARPA DU CIAS PRAYSSAS					
Investissement	53 281,76		-15 690,65		37 591,11
Fonctionnement	69 774,97		38 572,51		108 347,48
Sous-Total	123 056,73		22 881,86		145 938,59
TOTAL II	123 056,73		22 881,86		145 938,59
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	123 508,38		22 881,86		146 390,24

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CIAS M14 - CIAS M14 (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002683900015

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'AGEN

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : CIAS M14 (3)

ANNEE 2022

EXTRAIT

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Handwritten text at the top left, possibly a name or date, written in blue ink.

EX-1111

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	451,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	0,00	= G+H+I+J	451,65

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+H+K	451,65
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	0,00	= G+H+I+J+K+L

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	451,00	0,00	0,00	0,00	451,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		451,00	0,00	0,00	0,00	451,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		451,00	0,00	0,00	0,00	451,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		451,00	0,00	0,00	0,00	451,00
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		(3) 451,65				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				451,65

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

EXTRAIT

TRÉSOR PUBLIC
SGC AGEN
N° CODIQUE 047014
Date Edition : 21/02/2023

MARPA DU CIAS PRAYSSAS BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
M le Trésorier-Payeur général

Poste comptable de SGC AGEN

98501 MARPA DU CIAS PRAYSSAS

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Michel GRANSART

Date Edition : 21/02/2023

SOMMAIRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 21/02/2023

Nomenclature 22

Exercice 2022

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE :

Bilan	Etat A1 Page 3 A Page 9
1. Bilan Actif	Etat A2 Page 10 A Page 13
2. Bilan Passif	Etat A2 Page 14 A Page 16
Compte de résultat	Etat B1 Page 17 A Page 17
Compte de résultat consolidé	Etat B2 Page 18 A Page 18
Résultats budgétaires de l'exercice	Etat C1 à C3 Page 19 A Page 21
Résultats d'exploitation consolidé	Etat C4 Page 22 A Page 22
Affectation des résultats	Etat D1 - D2 Page 23 A Page 24
Amortissements comptables excédentaires différés(cpt 116)	Etat D3 - D4 Page 25 A Page 29
Opérations budgétaires d'investissement	Etat D5 Page 30 A Page 31
Opérations budgétaires d'exploitation	Etat D5 Page 32 A Page 33
Consommation des crédits de la section d'investissement	Etat E1 Page 34 A Page 50
Consommation des crédits de la section d'exploitation	Etat E2 Page 51 A Page 52
Balance des comptes	Etat F Page 53 A Page 53
Renseignements annexes à la balance	Page 54 A Page 54
Situation des valeurs inactives	
Signature du compte	

État B1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 047014

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC AGEN

ETABLISSEMENT : MARPA DU CIAS PRAYSSAS

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

98501 - MARPA DU CIAS PRAYSSAS		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	253 531,00	398 213,00	651 744,00	
Titres de recette émis (b)	33 407,82	404 443,87	437 851,69	
Réductions de titres (c)	0,00	20 712,06	20 712,06	
Recettes nettes (d = b - c)	33 407,82	383 731,81	417 139,63	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	253 531,00	398 213,00	651 744,00	
Mandats émis (f)	49 098,47	345 391,37	394 489,84	
Annulations de mandats (g)	0,00	232,07	232,07	
Depenses nettes (h = f - g)	49 098,47	345 159,30	394 257,77	
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	38 572,51	22 881,86	
(d - h) Excédent	15 690,65	0,00	0,00	
(h - d) Déficit				

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

ETABLISSEMENT : MARPA - CIAS de la Communauté de communes du Confi

ADRESSE : Mézard
47360 Prayssas

DATE DE LA DERNIERE HABILITATION :
ORGANISME GESTIONNAIRE : Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Commun

TELEPHONE : 05 53 79 81 15 FAX : _____ EMAIL :

NOM DU DIRECTEUR ou de la personne
habilitée à représenter l'établissement : MASSET Michel
N° FINESS : 470013830

CATEGORIE :

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

CAPACITE AUTORISEE :

EXTRAIT

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

Exécution budgétaire

Totaux	Dépenses - Charges		Recettes - Produits		
	Budget exécutoire n (1)	Réel n (2)	Ecart (3) = (1) - (2)	Budget exécutoire n (4)	Réel n (5)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total	398 213,00	345 159,30	53 053,70	328 439,00	383 731,81	-55 292,81
Reprise de résultat (002)				69 774,00	69 774,97	-0,97
Total section	398 213,00	345 159,30	53 053,70	398 213,00	453 506,78	-55 293,78

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total	253 531,00	49 098,47	204 432,53	200 250,00	33 407,82	166 842,18
Reprise de résultat (001)				53 281,00	53 281,76	-0,76
Total section	253 531,00	49 098,47	204 432,53	253 531,00	86 689,58	166 841,42

TOTAL GENERAL

Total général	651 744,00	394 257,77	257 486,23	651 744,00	540 196,36	111 547,64
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES AU FONCTIONNEMENT COURANT	Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virements de crédits + DM + BS	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
ACHATS								
6023 Alimentation	2 776,02			6 100,00	3 839,48	2 260,52	37,06	
60611 Eau et assainissement	6 054,53	6 100,00		13 000,00	9 245,36	3 754,64	28,88	
60612 Energie, électricité	9 718,89	13 000,00		21 000,00	13 603,19	7 396,81	35,22	
60613 Chauffage	15 711,07	21 000,00			32,00	-32,00		
60618 Autres fournitures non stockables	539,41			300,00	242,32	57,68	19,23	
60621 Combustibles et carburants	240,14	300,00		4 500,00	4 991,12	-491,12	-10,91	
60622 Produits d'entretien	3 776,99	4 500,00		1 500,00	1 733,50	-233,50	-15,57	
60623 Fournitures d'atelier	906,04	1 500,00		500,00	773,50	-273,50	-54,70	
60624 Fournitures administratives	1 586,61	500,00		500,00	253,16	246,84	49,37	
60625 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	302,37	500,00		37 000,00	42 182,14	-5 182,14	-14,01	
6063 Alimentation	28 205,95	37 000,00		150,00		150,00	100,00	
6066 Fournitures médicales		150,00		700,00	732,15	-32,15	-4,59	
6068 Autres achats non stockés de matières/fournitures	695,97	700,00						
SERVICES EXTERIEURS				2 500,00	4 084,91	-1 584,91	-63,40	
61118 Autres	2 360,93	2 500,00		2 700,00	2 700,00			
61128 Autres prestations à caractère médico-social	2 700,00	2 700,00						
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				500,00	130,00	370,00	74,00	
6248 Transports divers		500,00		550,00	676,10	-126,10	-22,93	
6257 Réceptions		550,00		100,00	38,85	61,15	61,15	
6261 Frais d'affranchissements		100,00		1 200,00	2 595,98	-1 395,98	-116,33	
6262 Frais de télécommunication	1 080,09	1 200,00		500,00		500,00	100,00	
6288 Autres		500,00						
TOTAL GROUPE I	76 655,01	93 300,00		93 300,00	87 853,76	5 446,24	5,84	
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL								
6226 Honoraires	5 789,86	5 916,00		5 916,00		5 916,00	100,00	
6332 Allocation logement	110,69	130,00		130,00	121,79	8,21	6,32	
6333 Particip. des employeurs à la form. prof. continue	2 821,53	3 400,00		3 400,00	3 165,85	234,15	6,89	

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

	Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virements de crédits + DM + BS	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
 GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL								
6338	331,95	400,00		400,00	365,28	34,72	8,68	
	98 023,21	115 000,00		115 000,00	106 760,26	8 239,74	7,16	
64111	29 158,69	38 000,00		38 000,00	29 936,84	8 063,16	21,22	
64131	24 025,32	26 000,00		26 000,00	24 956,69	1 043,31	4,01	
64511	2 009,27	2 500,00		2 500,00	2 073,88	426,12	17,04	
64513	1 178,73	1 500,00		1 500,00	1 198,85	301,15	20,08	
64514	21 178,82	22 000,00		22 000,00	23 295,70	-1 295,70	-5,89	
64515	5 688,23	6 000,00		6 000,00	5 219,66	780,34	13,01	
64518	216,50	250,00		250,00	202,50	47,50	19,00	
6475	1 272,00	1 272,00		1 272,00	1 272,00			
64784	6 925,48				279,00	-279,00		
6488								
 TOTAL GROUPE II	198 730,28	222 368,00		222 368,00	198 848,30	23 519,70	10,58	

	Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virements de crédits + DM + BS	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
 GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE								
61352	630,00	650,00		650,00	378,00	272,00	41,85	
61521	9 266,42	12 000,00	-800,00	11 200,00	7 472,20	3 727,80	33,28	
61528	418,75							
61558	6 362,00	6 500,00		6 500,00	3 284,86	3 215,14	49,46	
61561	161,61	200,00		200,00		200,00	100,00	
61568	9 242,35	10 000,00		10 000,00	11 058,53	-1 058,53	-10,59	
6161	1 055,33	2 125,00		2 125,00	2 124,37	0,63	0,03	
6182	184,70	200,00		200,00	357,00	-157,00	-78,50	
6184	1 265,00	2 000,00		2 000,00	984,59	1 015,41	50,77	
6185		8 040,00		8 040,00		8 040,00	100,00	
6188	723,99	1 350,00		1 350,00	1 614,75	-264,75	-19,61	
623		1 080,00		1 080,00		1 080,00	100,00	
 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
6571		800,00	800,00	1 600,00	800,00	800,00	50,00	
6588	0,24	2,00		2,00		2,00	100,00	

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Réel accepté n-1	Budget exécutoire n	Virements de crédits + DM + BS	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
CHARGES FINANCIERES				2 500,00	2 499,92	0,08		
6611 Intérêts des emprunts et dettes	3 189,55	2 500,00						
CHARGES EXCEPTIONNELLES				8 289,00	1 856,02	6 432,98	77,61	
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	29 960,61	10 000,00	-1 711,00					
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				933,00		933,00	100,00	
68111 Immobilisations incorporelles		933,00						
68112 Immobilisations corporelles	23 596,84	22 665,00		22 665,00	22 816,00	-151,00	-0,67	
6815 Dotations aux provisions d'exploitation		1 500,00	-1 500,00					
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants			3 211,00	3 211,00	3 211,00			
TOTAL GROUPE III	86 057,39	82 545,00		82 545,00	58 457,24	24 087,76	29,18	
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	361 442,68	398 213,00		398 213,00	345 159,30	53 053,70	13,32	
002 Déficit de fonctionnement reporté								
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	361 442,68	398 213,00		398 213,00	345 159,30	53 053,70	13,32	

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)

	Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virements de crédits + DM + BS	Total	Recettes réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
GROUPE I.: PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES								
TOTAL GROUPE I								
GROUPE II.: AUTRES PRODUITS RELATIFS AU FONCTIONNEMENT								
706	277 903,20	230 000,00		230 000,00	275 701,10	-45 701,10	-19,87	
7088	52 387,56	50 437,00		50 437,00	65 615,29	-15 178,29	-30,09	
7488	7 549,00	7 500,00		7 500,00	7 454,00	46,00	0,61	
7548	337,35	500,00		500,00	818,46	-318,46	-63,69	
7588	0,40	2,00		2,00	2,00		100,00	
6419	3 178,74	25 000,00		25 000,00	33 435,18	-8 435,18	-33,74	
6429					707,78	-707,78		
6459	15 874,00							
6479		15 000,00		15 000,00		15 000,00	100,00	
TOTAL GROUPE II	357 230,25	328 439,00		328 439,00	383 731,81	-55 292,81	-16,84	
GROUPE III.: PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES								
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
778	398,66							
TOTAL GROUPE III	398,66							
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)								
002	73 588,74	69 774,00		69 774,00	69 774,97	-0,97		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	431 217,65	398 213,00		398 213,00	453 506,78	-55 293,78	-13,89	

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

Section d'investissement : dépenses	Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virements de crédits + DM + BS	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES								
1641	21 551,08	21 552,00		21 552,00	21 551,08	0,92		
165	4 789,84	25 658,00		25 658,00	6 144,72	19 513,28	76,05	
2135		91 300,00	3 211,00	94 511,00	13 892,61	80 618,39	85,30	
2154					2 878,08	-2 878,08		
2188		111 810,00		111 810,00	4 631,98	107 178,02	95,86	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 340,92	250 320,00	3 211,00	253 531,00	49 098,47	204 432,53	80,63	

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

Section d'investissement : recettes	Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virements de crédits + DM + BS	Total	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
					Montant	En %	
13188 Autres subventions		110 540,00		110 540,00	109 595,00	99,15	
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES							
1641 Emprunts en euros		37 243,00		37 243,00	37 243,00	100,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus	6 150,70	25 658,00		25 658,00	19 222,18	74,92	
AUTRES							
28135 Inst. génél, agcmnts, aménag des construct. (IGAAC)	759,40	760,00		760,00	461,00	60,66	
28188 Autres immobilisations corporelles	1 369,44	1 370,00		1 370,00	321,00	23,43	
28231 Bâtiments	21 468,00	21 468,00		21 468,00			
491 Dépréciation des comptes de redevables			318,00	318,00	-0,46	-0,14	
496 Dépréciation des comptes de débiteurs divers			2 893,00	2 893,00	0,46	0,02	
001 Excédent d'investissement reporté	49 875,14	53 281,00		53 281,00	-0,76		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	79 622,68	250 320,00	3 211,00	253 531,00	166 841,42	65,81	

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

Section d'investissement : dépenses	Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virements de crédits + DMI + BS	Total	Dépenses réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant	En %	
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES								
1641	21 551,08	21 552,00		21 552,00	21 551,08	0,92	0,00	
165	4 789,84	25 658,00		25 658,00	6 144,72	19 513,28	76,05	
16	26 340,92	47 210,00		47 210,00	27 695,80	19 514,20	41,33	
2135		91 300,00	3 211,00	94 511,00	13 892,61	80 618,39	85,30	
2154					2 878,08	-2 878,08		
2188		111 810,00		111 810,00	4 631,98	107 178,02	95,86	
21		203 110,00	3 211,00	206 321,00	21 402,67	184 918,33	89,63	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 340,92	250 320,00	3 211,00	253 531,00	49 098,47	204 432,53	80,63	

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

Section d'investissement : recettes	Réal accepté n-1	Budget exécutoire n	Virements de crédits + DM + BS	Total	Recettes réalisées n	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification	
						Montant	En %		
13188		110 540,00		110 540,00	945,00	109 595,00	99,15		
13		110 540,00		110 540,00	945,00	109 595,00	99,15		
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES									
1641		37 243,00		37 243,00		37 243,00	100,00		
165	6 150,70	25 658,00		25 658,00	6 435,82	19 222,18	74,92		
16	6 150,70	62 901,00		62 901,00	6 435,82	56 465,18	89,77		
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (DOTATIONS)									
28135	759,40	760,00		760,00	299,00	461,00	60,66		
28188	1 369,44	1 370,00		1 370,00	1 049,00	321,00	23,43		
28231	21 468,00	21 468,00		21 468,00	21 468,00				
28	23 596,84	23 598,00		23 598,00	22 816,00	782,00	3,31		
491			318,00	318,00	318,46	-0,46	-0,14		
496			2 893,00	2 893,00	2 892,54	0,46	0,02		
001	49 875,14	53 281,00		53 281,00	53 281,76	-0,76			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT									
	79 622,68	250 320,00	3 211,00	253 531,00	86 689,58	166 841,42	65,81		

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CIAS M14 - CIAS M14 (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002683900015

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'AGEN

M. 14

Budget primitif
 voté par nature

BUDGET : CIAS M14 (3)

ANNEE 2023

EXTRAIT

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

o exnna

TIAATXO

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	451,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 451,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		451,00	451,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	451,00	451,00
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	451,00	0,00	451,00	451,00	451,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		451,00	0,00	451,00	451,00	451,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		451,00	0,00	451,00	451,00	451,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		451,00	0,00	451,00	451,00	451,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	451,00
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	451,00
---	---------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	451,00
--	---------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

CIAS M14 - CIAS M14 - BP - 2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	-------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	451,00		451,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		451,00	0,00	451,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	451,00
--	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	451,00
---	---------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	451,00
--	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)

ETABLISSEMENT : MARPA - CIAS de la Communauté de communes du Confl

ADRESSE : Mézard

47360 Prayssas

ORGANISME GESTIONNAIRE :

TELEPHONE : 05 53 79 81 15

EMAIL :

FAX : -----

NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement :

MASSET Michel

N° FINESS :

470013830

CATEGORIE :

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

CAPACITE AUTORISEE :

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1 (classe 6 - groupes II et III de produits) :

EXTRAIT

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE PREVISIONNEL ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES AU FONCTIONNEMENT COURANT	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reports	Propositions nouvelles	Total		
ACHATS							
6023 Alimentation	2 776,02						
60611 Eau et assainissement	6 054,53	6 100,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60612 Energie, électricité	9 718,89	13 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
60613 Chauffage	15 711,07	21 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
60618 Autres fournitures non stockables	539,41						
60621 Combustibles et carburants	240,14	300,00		300,00	300,00	300,00	300,00
60622 Produits d'entretien	3 776,99	4 500,00		4 900,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
60623 Fournitures d'atelier	906,04	1 500,00		5 500,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
60624 Fournitures administratives	1 586,61	500,00		770,00	770,00	770,00	770,00
60625 Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	302,37	500,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6063 Alimentation	28 205,95	37 000,00		44 500,00	44 500,00	44 500,00	44 500,00
6066 Fournitures médicales		150,00		150,00	150,00	150,00	150,00
6068 Autres achats non stockés de matières/fournitures	695,97	700,00		400,00	400,00	400,00	400,00
SERVICES EXTERIEURS							
61118 Autres	2 360,93	2 500,00		4 100,00	4 100,00	4 100,00	4 100,00
61128 Autres prestations à caractère médico-social	2 700,00	2 700,00					
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6248 Transports divers		500,00		500,00	500,00	500,00	500,00
6257 Réceptions		550,00		550,00	550,00	550,00	550,00
6261 Frais d'affranchissements		100,00		100,00	100,00	100,00	100,00
6262 Frais de télécommunication	1 080,09	1 200,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6288 Autres		500,00		5 161,00	5 161,00	5 161,00	5 161,00
TOTAL GROUPE I	76 655,01	93 300,00		106 431,00	106 431,00	106 431,00	106 431,00
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL							
	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Reports	Propositions nouvelles	Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
6226 Honoraires	5 789,86	5 916,00		6 554,00	6 554,00	6 554,00	6 554,00
6332 Allocation logement	110,69	130,00		132,00	132,00	132,00	132,00
6333 Particip. des employeurs à la form. prof. continue	2 821,53	3 400,00		3 600,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE PREVISIONNEL ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reportis	Propositions nouvelles	Total		
 GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL							
6338	331,95	400,00		450,00	450,00	450,00	450,00
64111	98 023,21	115 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
64131	29 158,69	38 000,00		37 500,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
64511	24 025,32	26 000,00		28 000,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
64513	2 009,27	2 500,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
64514	1 178,73	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
64515	21 178,82	22 000,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
64518	5 688,23	6 000,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6475	216,50	250,00		500,00	500,00	500,00	500,00
64784	1 272,00	1 272,00		1 484,00	1 484,00	1 484,00	1 484,00
6488	6 925,48			280,00	280,00	280,00	280,00
TOTAL GROUPE II	198 730,28	222 368,00		235 000,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reportis	Propositions nouvelles	Total		
 GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE							
61352	630,00	650,00		550,00	550,00	550,00	550,00
61521	9 266,42	11 200,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61528	418,75						
61558	6 362,00	6 500,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61561	161,61	200,00		200,00	200,00	200,00	200,00
61568	9 242,35	10 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6161	1 055,33	2 125,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6182	184,70	200,00		380,00	380,00	380,00	380,00
6184	1 265,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6185		8 040,00		8 100,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
6188	723,99	1 350,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
623		1 080,00					
63512				7 800,00	7 800,00	7 800,00	7 800,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
6571		1 600,00		800,00	800,00	800,00	800,00

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE PREVISIONNEL ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reports	Propositions nouvelles		
6588 Autres	0,24	2,00		2,00	2,00	2,00
CHARGES FINANCIERES						
6611 Intérêts des emprunts et dettes	3 189,55	2 500,00		1 815,00	1 815,00	1 815,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	29 960,61	8 289,00		2 935,00	2 935,00	2 935,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS						
68111 Immobilisations incorporelles		933,00				
68112 Immobilisations corporelles	23 596,84	22 665,00		24 329,00	24 329,00	24 329,00
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants		3 211,00		3 211,00	3 211,00	3 211,00
TOTAL GROUPE III	86 057,39	82 545,00		85 622,00	85 622,00	85 622,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	361 442,68	398 213,00		427 053,00	427 053,00	427 053,00
002	RAN n-2	RAN n-1	Report à nouveau n			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	361 442,68	398 213,00		427 053,00	427 053,00	427 053,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Report	Propositions nouvelles		
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES						
TOTAL GROUPE I						
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS AU FONCTIONNEMENT						
			Report	Propositions nouvelles	Total	Budget exécutoire
706 Prestations de services	277 903,20	230 000,00		240 000,00	240 000,00	240 000,00
7088 Autres produits d'activités annexes	52 387,56	50 437,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
7488 Autres	7 549,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
7548 Autres remboursements de frais	337,35	500,00		500,00	500,00	500,00
7588 Autres produits divers de gestion courante	0,40	2,00				
6419 Remboursements /rémunérat. personnel non médical	3 178,74	25 000,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
6459 Remboursements sur charges séc.soc. et prévoyance	15 874,00					
6479 Remboursements sur autres charges sociales		15 000,00		18 206,00	18 206,00	18 206,00
TOTAL GROUPE II	357 230,25	328 439,00		318 706,00	318 706,00	318 706,00
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES						
			Report	Propositions nouvelles	Total	Budget exécutoire
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
778 Autres produits exceptionnels	398,66					
TOTAL GROUPE III	398,66					
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	357 628,91	328 439,00		318 706,00	318 706,00	318 706,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	RAN n-2	RAN n-1	Report à nouveau n			
	73 588,00	69 774,00		108 347,00	108 347,00	108 347,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	431 216,91	398 213,00		427 053,00	427 053,00	427 053,00

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

Section d'investissement : dépenses	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reports	Propositions nouvelles	Total		
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES							
1641	21 551,08	21 552,00		21 552,00	21 552,00	21 552,00	21 552,00
165	4 789,84	25 658,00		25 949,00	25 949,00	25 949,00	25 949,00
ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE							
2031				6 540,00	6 540,00	6 540,00	6 540,00
2135		94 511,00		311 036,00	311 036,00	311 036,00	311 036,00
2154				1 673,00	1 673,00	1 673,00	1 673,00
2181				5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2184				10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2188		111 810,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
	26 340,92	253 531,00		386 750,00	386 750,00	386 750,00	386 750,00

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

Section d'investissement: recettes	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Reports	Propositions nouvelles	Total		
13188 Autres subventions		110 540,00		245 670,00	245 670,00	245 670,00	245 670,00
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES							
1641 Emprunts en euros		37 243,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	6 150,70	25 658,00		25 949,00	25 949,00	25 949,00	25 949,00
AUTRES							
28135 Inst. génel, agcmfs, aménag des construct. (IGAAC)	759,40	760,00		1 333,00	1 333,00	1 333,00	1 333,00
28154 Matériel et outillage				479,00	479,00	479,00	479,00
28188 Autres immobilisations corporelles	1 369,44	1 370,00		1 049,00	1 049,00	1 049,00	1 049,00
28231 Bâtimts	21 468,00	21 468,00		21 468,00	21 468,00	21 468,00	21 468,00
491 Dépréciation des comptes de redevables		318,00		318,00	318,00	318,00	318,00
496 Dépréciation des comptes de débiteurs divers		2 893,00		2 893,00	2 893,00	2 893,00	2 893,00
001 Excédent d'investissement reporté	49 875,14	53 281,00		37 591,00	37 591,00	37 591,00	37 591,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	79 622,68	253 531,00		386 750,00	386 750,00	386 750,00	386 750,00



CONSEIL DE VIE SOCIALE - MARPA DES VERGERS

Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées

"Mézard"

47360 PRAYSSAS

tél : 05 53 87 72 05 marpadesvergers-animatrice@orange.fr

COMTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Du jeudi 2 mars 2023 de 15h à 16h

Ordre du jour:

- Compte rendu des résultats des élections des représentants du CVS
- Présentation du fonctionnement d'un Conseil de la Vie Sociale
- Présentation du projet d'animations et de prévention de la perte d'autonomie 2023
- Mise en commun des dates pour les prochains CVS
- Divers

étaient invités :

Mme Colette Bergamin, Mme Marie-Claire Couffignal, Mme Simone Rebouleau, Mr Paul-Guy Moulères représentant titulaires et suppléants des résidents de la Marpa

Mme Martine Moulères, élue représentant des familles des résidents de la Marpa

Mme Catherine Auge, élue suppléant des familles des résidents de la Marpa

Mme Nicole Mascarin, élue représentant titulaire des gestionnaire Marpa

Mme Jocelyne Labat, élue suppléant des gestionnaire Marpa

Mr Michel Masset, Président de la Communauté des Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas

Mr Philippe Maurin, directeur du CIAS

Mme Cécile Hery, responsable Marpa

Mme Patricia Rey, élue représentant titulaire du personnel de la Marpa

Mme Patrica Calvet, élue suppléant du personnel de la Marpa

sont présents :

Mme Colette Bergamin, Mme Marie-Claire Couffignal, Mme Simone Rebouleau, Mr Paul-Guy Moulères représentant titulaires et suppléants des résidents de la Marpa

Mme Martine Moulères, élue représentant des familles des résidents de la Marpa

Mme Catherine Auge, élue suppléant des familles des résidents de la Marpa

Mme Nicole Mascarin, élue représentant titulaire des gestionnaire Marpa

Mme Jocelyne Labat, élue suppléant des gestionnaire Marpa

Mr Philippe Maurin, directeur du CIAS

Mme Cécile Hery, responsable Marpa

Mme Patricia Rey, élue représentant titulaire du personnel de la Marpa

Sont absents et/ ou excusés :

Mr Michel Masset, Président de la Communauté des Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas

Mme Patrica Calvet, élue suppléant du personnel de la Marpa

Début de la réunion à 15h05.

Mme Cécile Hery, responsable Marpa, propose de faire un tour de table afin que chacun se présente.

1) Compte rendu des résultats des élections des représentants du CVS

Mme Cécile Hery, responsable Marpa, fait la lecture du compte rendu de la séance du 4 novembre 2022 du CVS. Il est approuvé à l'unanimité. (annexe 1)

2) Présentation du fonctionnement d'un Conseil de la Vie Sociale.

Mme Cécile Hery, responsable Marpa, donne à chaque personne le règlement interne du CVS (annexe 2) .

Mr Philippe Maurin, directeur du CIAS, précise que le CVS est un moment de paroles et d'échanges.

3) Présentation du projet d'animations et de prévention de la perte d'autonomie 2023

Mme Cécile Hery, responsable Marpa, lis le projet d'animations et de prévention de la perte d'autonomie 2023. (annexe 3)

Mme Marie-Claire Couffignal, représentant titulaires des résidents, rajoute que l'association « les loisirs de la Marpa » cessera son activité pour faute de renouvellement du bureau. L'association fera un don à la Marpa pour acheter du nouveau matériel en animation.

4) Divers

Mme Martine Moulères, élue représentant des familles des résidents de la Marpa, trouve que rien n'est fait, qu'on nous promet toujours et que c'est long notamment pour la réfection des cuisines de la Marpa. Quand ? Combien dure les travaux ? Quels sont les conditions ?

Mr Philippe Maurin, directeur du CIAS, nous informe qu'il travaille sur un budget maîtrisé voir contraint car l'ensemble des frais ont considérablement augmenté depuis ces dernières années. Il propose lors du prochain CVS de nous apporter les délibérations concernés et la présentation du projets avec les contraintes. Il nous suggère de faire une liste des choses à faire en interne. En même temps de la rénovation de la cuisine, une création de chaufferie bois sera réalisé.

Mme Marie-Claire Couffignal, représentant titulaires des résidents, dit qu'une résidente est très triste car son volet roulant est en panne depuis la veille, elle se retrouve donc dans le noir.

Mme Cécile Hery, responsable Marpa, prend la parole et explique que l'agent en poste la veille a fait le nécessaire et que l'artisan passera demain. Néanmoins les délais sont longs pour recevoir les pièces et que cela est contre notre volonté.

Mme Simone Rebouleau, représentant titulaires des résidents, signale que le chemin de la Marpa est dangereux. Il est aussi relevé qu'il faudrait des mitigeurs car l'eau est soit trop froide ou soit trop chaude. Mr Philippe Maurin, directeur du CIAS, nous dit que ces deux requêtes sont à l'étude.

Départ de Mr Philippe Maurin, directeur du CIAS et Mme Cécile Hery, responsable Marpa de la séance pour laisser libre cours à la discussion des élus du CVS.

5) Mise en commun des dates pour les prochains CVS

Mme Catherine Auge, élue suppléant des familles des résidents de la Marpa, ne peut être présente les lundis et mardis.

Mme Patricia Rey, élue représentant titulaire du personnel de la Marpa, n'est pas en poste le lundi et suggère de rester sur les jeudis après-midi sauf si Mme Martine Moulères, élue représentant des familles des résidents de la Marpa, ne sera pas disponible sur la prochaine réunion.

La prochaine réunion du CVS est notée pour le jeudi 11 mai 2023 à 14h jusqu'à 15h30.

Fin de la réunion à 16h30

NB : Mme Martine Moulères, élue représentant des familles des résidents de la Marpa, dit que le planning des agents de la Marpa n'est pas équilibré : quatre personnels le matin et un l'après-midi.

Mme Marie-Claire Couffignal, représentant titulaires des résidents, rajoute que cela peut nuire à l'agent de l'après-midi et donc aux résidents.

Mme Patricia Rey, élue représentant titulaire du personnel de la Marpa, arrête la discussion en citant que cela ne fait pas parti des objectifs du CVS.

La Présidente du Conseil de Vie Sociale, Mme Colette Bergamin

Annexe 1



CONSEIL DE VIE SOCIALE - MARPA DES VERGERS

Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées

"Mézard" 47360 PRAYSSAS

tél/fax : 05 53 87 72 05 marpadesvergers.responsable@orange.fr

COMPTE RENDU ELECTION MEMBRES CONSEIL DE LA VIE SOCIALE du Jeudi 04 Novembre 2022 à 11h

Une réunion à laquelle tous les résidents de la Marpa des vergers étaient conviés a eu lieu dans la salle de détente/salle à manger ce jour.

ordre du jour :

- dépouillement des votes de l'élection des représentants des résidents et élection du Président CVS
 - dépouillement des votes par courrier de l'élection des représentants des familles
-

A compter du mois de Novembre 2022, sont élus pour 3 ans, membres du Conseil de Vie Sociale :

1/ représentants des résidents – sur 18 résidents, 12 ont voté.

- TITULAIRES
 - Mme Colette BERGAMIN 12 voix
 - Mme Marie-Claire Couffignal 11 voix
 - Mme Simone REBOULEAU 11 voix
 - Mr Paul-Guy MOULERES 10 voix
- SUPPLEANTS
 - Mme Chritiane CABON 7 voix
 - Mme Claudette SOULODRE 7 voix
 - Mme Georgette ROSSI 7 voix

Annexe 1

- Mme Andréa BOIN 5 voix

Mr Pierre Latreille 5 voix, Mr Luis Valios Mayor 4 voix , Mme Ramona Melon 4 voix, Mr Pierre Cazin 3 voix , Mr Francis Bru 3 voix, Mme Maria Bazoge 3 voix, Mme Jeanine Beuton 2 voix, Mme Maria Lemerancier 1 voix et Mme Denise Thoisy 1 voix.

Mme Colette BERGAMIN, étant la personne ayant eu le plus de voix, est élue présidente .

Mme Marie-Claire COUFFIGNAL et Mme Simone REBOULEAU, ayant le même nombre de voix, c'est la plus âgée des deux, Mme Simone REBOULEAU qui est élue co-présidente et assurera sa fonction en cas d'absence de la Présidente.

2/ représentants des familles – sur 18 référents familles, 7 ont voté dont 2 nuls.

- TITULAIRE
 - Mme Martine MOULERES 5 voix
- SUPPLEANT
 - Mme Christine AUGÉ 5 voix

3/ représentants des agents – sur 5 agents, 5 ont voté

- TITULAIRE
 - Melle Patricia REY 5 voix
- SUPPLEANT
 - Mme Patricia CALVET 3 voix

Mme Maryse Zuluetta a reçu 1 voix, Mme Nelly Vermeire a reçu 1 voix .

4/ représentants des administrateurs .

Le renouvellement des membres CVS a été abordé lors du dernier CA CIAS le 04 Octobre 2022.

- TITULAIRE
 - Mme Nicole MASCARIN
- SUPPLEANT

Annexe 1

Mme Jocelyne LABAT

La réunion se clôture vers 11h35.

Annexe 2

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Communauté des Communes du Confluent et des côteaux de Prayssas
30 rue Thiers
47190 AIGUILLON
Tél : 05 53 79 81 15



MARPA DES VERGERS

Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie
« Mézard » 47360 PRAYSSAS
tél /fax : 05 53 87 72 05
courriel : marpadesvergers.responsable@orange.fr

REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE et autres formes de participation au fonctionnement de l'établissement

Textes de référence :

Code de l'action sociale et des familles : article L. 311-6

Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

Décret n°91-1415 du 31 décembre 1991 relatif aux conseils d'établissements des institutions sociales et médico-sociales mentionnées à l'article 3 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975

Décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du code de l'action sociale et des familles

Décret n°2005-1367 du 2 novembre 2005 portant modifications de certaines dispositions du code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) relatives au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du code de l'action sociale et des familles

ARTICLE 1 – MISE EN PLACE

La mise en place d'un conseil de la vie sociale est **obligatoire** dans tous les établissements assurant un hébergement ou un accueil de jour continu.

Annexe 2

ARTICLE 2 - COMPOSITION

A- Membres avec voix délibérative

Le conseil de la vie sociale comprend:

- ☞ 2 à 4 représentants titulaires des résidents + 2 à 4 suppléants
- ☞ 1 représentant des représentants légaux des résidents (familles...) + 1 suppléant
- ☞ 1 représentant du personnel + 1 suppléant
- ☞ 1 représentant de l'organisme gestionnaire + 1 suppléant

le minimum étant de 5 membres avec voix délibérative.

Le nombre des représentants des résidents, de leurs familles ou de leurs représentants légaux doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres avec voix délibérative.

B- Membres avec voix consultative

La présence du représentant communal n'est plus exigée.

Le décret prévoit la possibilité d'appeler d'autres intervenants extérieurs en fonction de l'ordre du jour ainsi que, pour les représentants des résidents et des familles, de demander à se faire assister pour faciliter leur compréhension des débats.

ARTICLE 3 - MANDAT DES MEMBRES

A- Conditions d'éligibilité

- pour représenter les résidents : est éligible toute personne âgée hébergée dans l'établissement
- pour représenter les représentants légaux : est éligible tout représentant légal d'un résident ou tout parent jusqu'au 4^{ème} degré, ainsi que les « alliés », c'est-à-dire des personnes dont le lien de parenté avec le résident résulte d'un mariage, d'un PACS...
- pour représenter les personnels : tout salarié de l'établissement ou salarié mis à sa disposition
- pour représenter les gestionnaires : tout gestionnaire de l'établissement

B- Election des membres

- Les membres titulaires et suppléants des représentants des résidents sont élus par vote à bulletin secret, par l'ensemble des résidents.
- Les membres titulaires et suppléants des représentants légaux et des familles sont élus par vote à bulletin secret, par l'ensemble de ces derniers.

Annexe 2

- Dans les 2 cas, sont élus le ou les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. A égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.
- ❑ Les membres titulaires et suppléants des représentants du personnel sont élus au scrutin secret selon les modalités fixées par le règlement intérieur :
 - dans les entreprises de moins de 11 salariés, par l'ensemble du personnel salarié de l'établissement,
 - dans les entreprises de 11 salariés ou plus, par les membres du comité d'entreprise ou, à défaut, par les délégués du personnel ou, à défaut, par les personnels eux-mêmes.Remarque : le temps de présence au CVS des personnes représentant les personnels est considéré comme temps de travail
- ❑ Les membres titulaires et suppléants des représentants des gestionnaires sont élus par vote à bulletin secret, par l'ensemble des gestionnaires.

C- Présidence du conseil de la vie sociale

- **Seul un représentant des résidents ou éventuellement des familles est éligible au poste de Président.**
- Le président n'est élu que par les représentants des résidents.
- Le président et son suppléant sont élus au scrutin secret, à la majorité des votants. En cas d'égalité, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

D- Durée du mandat

Les membres sont élus pour une durée **de trois ans** et ce, quelque soit le nombre de mandats a priori.

Le mandat des membres est renouvelable et indique qu'en cas de défection d'un des membres, son remplacement est envisageable par son suppléant (avec nomination d'un autre suppléant) ou par un nouveau membre élu.

ARTICLE 4 - MISSIONS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Sa consultation est obligatoire sur l'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

En outre, il doit également être consulté sur :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques,

Annexe 2

- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants,
- les modifications substantielles touchant aux conditions d'accompagnement.

Remarque : Les thèmes ne se rattachant pas à un des éléments de cette liste, n'ont pas à être abordés par le conseil de la vie sociale (exemples : demande de documents comptables et financiers, opposition à un licenciement...)

Nous vous rappelons que le conseil de la vie sociale n'est pas un organe décisionnel. Les propositions qu'il rend ne constituent que des avis consultatifs. Il convient malgré tout de veiller à les prendre en compte afin de lui assurer un véritable fonctionnement.

ARTICLE 5 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le règlement interne du conseil établit les principes de son fonctionnement.

A- Convocation aux réunions

Les réunions se tiennent sur convocation du président, qui fixe l'ordre du jour et le communique, accompagné des informations nécessaires, au moins 8 jours à l'avance à tous les membres.

Le conseil de la vie sociale se réunit au minimum 4 fois par an.

En outre, comme avant, il y a la possibilité pour les 2/3 des membres ou pour le gestionnaire de l'établissement, de convoquer le conseil de plein droit, pour une réunion exceptionnelle.

B- Validation des décisions

Le conseil évoque les questions figurant à l'ordre du jour, à la majorité des membres présents.

Les avis émis par le conseil ne sont valables que si le nombre de représentants des résidents et de leurs représentants légaux est supérieur à la moitié des membres. Si ce n'est pas le cas, l'examen de la question est renvoyé à une séance ultérieure.

C- Secrétariat

Le secrétariat de séance doit être confié à un membre désigné par et parmi les représentants des résidents ou éventuellement des familles.

L'administration de l'établissement est tenue d'assister ce secrétaire en cas de besoin, pour la rédaction par exemple. Le compte-rendu de chaque séance est établi par le secrétaire. Signé par le président, il doit être transmis aux membres en même temps que l'ordre du jour de la séance suivante, en vue de son adoption. Il est ensuite tenu à la disposition des familles et des résidents qui ne siègent pas au sein du conseil.

Annexe 2

D -Autres dispositions

Le conseil de la vie sociale doit être tenu informé des suites réservées à ses avis ou propositions, lors des séances ultérieures.

Les informations concernant les personnes, échangées lors des débats, doivent rester confidentielles.

ARTICLE 6 - LES AUTRES FORMES DE PARTICIPATION

Groupe d'expression, enquêtes de satisfaction, référendum :

A – Présentation

Une des innovations du nouveau décret est la possibilité désormais accordée aux établissements assurant un hébergement ou un accueil de jour continu, d'instituer **en plus du conseil de la vie sociale**, un groupe d'expression ou toute autre forme de participation.

En sus du Conseil de la vie sociale (obligatoire), il est décidé de mettre en place d'autres formes de participation parmi celles proposées par le décret :

- ☞ l'institution d'un groupe volontaire d'expression regroupant l'ensemble des résidents, de leur famille, des intervenants extérieurs (médicaux, sociaux, aides à domicile et autres) afin d'assurer la démarche qualité au niveau de l'établissement
- ☞ la mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction sur l'ensemble des matières.
- ☞ Eventuellement l'organisation de référendum de l'ensemble des résidents sur toutes les questions relatives à l'organisation ou au fonctionnement de l'établissement,

B - Composition des instances

Comme pour le conseil de la vie sociale, la composition de ces instances doit :

- ☞ être définie par la décision de l'organisme gestionnaire,
- ☞ comporter des représentants des résidents et des familles dans une proportion au moins égale à la moitié des membres.

C - Compétence des instances

De manière générale, elles doivent être consultées sur les mêmes questions que le conseil de la vie sociale et notamment sur le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement. De même, elles sont tenues informées de la suite donnée à leurs avis et propositions.

D - Fonctionnement des instances

C'est le règlement de fonctionnement qui doit préciser les règles applicables en matière de consultation des personnes, ainsi que les modalités d'établissement et de délibération des comptes-rendus.

Le décret prévoit cependant que :

Annexe 2

- ☞ L'ordre du jour des séances accompagné des documents explicatifs nécessaires doit être transmis au plus tard 7 jours avant leur tenue aux membres de l'instance.
- ☞ L'enquête de satisfaction adressée aux personnes prises en charge doit obligatoirement concerner les mêmes sujets de compétence que ceux du conseil de la vie sociale : organisation intérieure, animation, entretien des locaux

DOCUMENT ANNEXE

Annexe n° 1

Composition et fonctionnement du conseil de la vie sociale

(A joindre au règlement de fonctionnement de l'établissement)

Conformément aux dispositions de la loi n°2002-02 du 2 janvier 2002 et au décret n°2004-287 du 25 mars 2004, il est institué un conseil de la vie sociale.

1- Rôle du conseil de la vie sociale

Celui-ci donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement et en particulier :

- l'élaboration ou la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement,
- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques,
- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants,
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

2- Composition du conseil de la vie sociale

Le conseil de la vie sociale est constitué de 7 membres (avec un minimum de 5 membres), répartis de la manière suivante :

- 4 membres titulaires représentant les résidents (avec un minimum de 2) et 4 suppléants (avec un minimum de 2),
- 1 membre représentant les familles et 1 suppléant,
- 1 membre représentant le personnel et 1 suppléant.

Il comporte en outre :

- 1 membre représentant l'organisme gestionnaire et 1 suppléant.

2- Fonctionnement du conseil de la vie sociale

Les membres du conseil de la vie sociale sont élus pour une durée de 3 ans renouvelable (*durée qui doit être comprise entre 1 et 3 ans*).

Annexe 2

Les représentants des résidents élisent un président et son suppléant parmi eux ainsi qu'un secrétaire et un secrétaire adjoint. Ils peuvent élire des représentants de familles dans ces fonctions s'il manque de candidats.

Le conseil se réunit au moins 4 fois par an, sur convocation du président qui en fixe l'ordre du jour.

3- Déroulement des élections

Le responsable de l'établissement procède, par voie de réunions préparatoires, de courriers et d'affiches, à l'appel des candidatures aux postes de membres du conseil de la vie sociale. Il fixe les périodes de dépôt des candidatures ainsi que la date des élections.

Ces élections ont lieu à la majorité simple des votants et à bulletin secret.

Centre Intercommunal d'Action Sociale
Communauté des communes du Confluent et des Côteaux de
Prayssas

Rue Racine – Saint Côme 47190 Aiguillon
Tél : 05 53 79 81 15



MARPA DES VERGERS

Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

« Mézard » 47360 PRAYSSAS

tél /fax : 05 53 87 72 05

courriel : marpadesvergers-animatrice@orange.fr

**PROJET D'ANIMATIONS
ET DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE
POUR L'ANNEE 2023**

La Marpa des vergers (maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie), gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Côteaux de Prayssas, s'inscrit dans le respect de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

La moyenne d'âge au 31 décembre 2022 est de 87 ans regroupant une vingtaine de résidents dans 18 logements privés (dont un accueil temporaire). La Marpa apporte services individualisés et/ou collectifs, accompagnement, convivialité et sécurité aux résidents.

Les principaux objectifs de l'animation à la Marpa des vergers sont:

- rompre la solitude et maintenir le contact social en veillant à respecter le choix de vie de chacun,**
- accompagner les projets de vie individuels et/ou collectifs pour permettre l'épanouissement des personnes,**
- veiller à créer une dynamique cohérente au sein de la Marpa et de la Communauté des communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas.**

En 2023, nous associons le projet d'animations au projet d'actions et de prévention de la perte d'autonomie afin de répondre au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, CPOM, signé avec le Conseil Départemental du Lot et Garonne.

La responsable de ce projet est l'animatrice de la Marpa des vergers.

PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Le projet d'animations et de prévention de la perte d'autonomie 2023 prend en compte les souhaits exprimés, fait état du bilan de participation de l'année précédente.

Le projet d'animations et de prévention de la perte d'autonomie 2023 est validé en conseil d'administration CIAS. Il intègre les actions envisagées dans le cadre du projet de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans, respecte le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) signé avec le Conseil Départemental du Lot et Garonne (annexe 1)

La période retenue de l'action est du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Certaines actions préventives et des animations complémentaires s'ajouteront en fonction d'opportunités locales et partenariales.

Conformément à l'article 3 "contrepartie, contrôle" du CPOM, la MARPA des vergers fournira au Conseil Départemental, au terme de chaque exercice, et ce avant le 30 avril n+1, un bilan qualitatif et quantitatif des actions de prévention réalisées accompagné du nombre de personnel équivalent temps plein mobilisé et du montant engagé pour chacune des actions menées.

Public cible de l'action :

Le projet d'animations et de prévention de la perte d'autonomie s'adresse à l'ensemble des résidents de la maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie soit 18 à 20 résidents vivant en logements privés, en accueil permanent ou temporaire.

Il intègre :

- leurs familles respectives et leurs amis
- des non-résidents de plus de 60 ans, signe d'ouverture de la MARPA sur son environnement
 - membres d'association locale « les loisirs de la Marpa »
 - résidents d'autres MARPA de Dordogne et du Lot Et Garonne,
 - résidents de l'EHPAD « le Hameau de Prayssas, » maison de retraite médicalisée installée dans le village de Prayssas
- d'autres partenaires ciblés dans un objectif de relations intergénérationnelles, tels que :
 - le RAM, relais d'assistantes maternelles de la Communauté des Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas
 - les MFR, Maisons Familiales Rurales de Barbaste et Pujols (47)
 - l'ALSH, Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Communauté des Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas.
- 2023 Projet Part'age MARPA/MSA/MFR

SOUHAITS D'ANIMATIONS ET D' ACTIONS DE PREVENTION EXPRIMES PAR LES RESIDENTS

Un courrier a été transmis à chaque résidents. Ils pouvaient y répondre à leur convenance. 11 bulletins ont été retournés.

		Intéressé	Non intéressé	Sans avis
ACTIVITES REPERES	ELAB.MENUS/CUISINE	6	2	3
	ATELIER PREP REPAS	5	3	3
	JEUX DE MEMOIRE	8	1	2
	ACTIVITES PHYSIQUES	6	3	2
	RELAXATION	7	0	4
	JEUX DE SOCIETE	9	0	2
	ATELIERS MANUELS	6	2	3
	ATELIER JARDINAGE	6	2	3
RENCONTRES	ATELIERS FORME ASPT	7	0	4
	ATELIERS TRICOT	7	0	4
	RENC. MEDIATHEQUE	5	3	3
	RENC. INTERGENER. RAM	6	0	5
	RENC. INTERG. MFR/ALSH	5	1	5
	REPAS FESTIFS	8	0	3
ACTIVITES DIVERSES - propositions faites	Projet "Hollowood à la marpa"	6	1	4
	Projet bohème	7		4
	Défi octobre rose"	6	1	4

BILAN ANIMATIONS 2022

Le tableau d'évaluation de participation aux animations est complété pour l'année 2022 sur la base du tableau conforme à l'article 3 du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). Il est annexé au projet d'animation et de prévention de la perte d'autonomie. Il est accompagné de la comptabilité propre aux actions réalisées.

DESCRIPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS ENVISAGEES

A/ ACTIVITES REPERES : 8 ateliers réalisés au moyen de ressources internes

atelier 1 et 2: élaboration des menus, ateliers préparation des repas, cuisine

- objectifs de l'atelier
dextérité manuelle (manipulation des ustensiles de cuisine)
capacité intellectuelle (mémoire de restitution de recette, lecture de recettes)
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : quotidienne, mensuelle ou occasionnelles
 - lieu de l'action : salle à manger ou de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 5 à 8 résidents par atelier
 - qualification de l'animateur : adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15)
– niveau CAP cuisinière
 - supports utilisés : ustensiles de cuisine, livres de recettes, fiches de cuisine

atelier 3 : jeux de mémoire, lecture, tablette ANISSEN

- objectifs de l'atelier :
dextérité intellectuelle (réflexion, synthèse, communication, mémoire)
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 1 séance/semaine
 - lieu de l'action : salle de détente avec bibliothèque MARPA des vergers
 - nombre de participants par séance : 4 à 6 résidents/séances
 - qualification de l'animateur : adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15)
niveau BEPA Service aux personnes – dont la principale mission est les animations et l'accompagnement des personnes âgées
 - supports utilisés : journal LE SUD OUEST, livres de la bibliothèque interne et municipale, différentes fiches de mémoire (internet), plateforme numérique « Cultureàvie », tablette ANISSEN

atelier 4 : activités physiques

- objectifs de l'atelier :
dextérité physique
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 1 séance/semaine
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 4 à 6 résidents/séances
 - qualification de l'animateur : adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15)
– niveau BEPA services aux personnes + formation maintien physique MSA en 2019 + journées de perfectionnement annuelles_
 - supports utilisés : fiches fournies lors de la formation, matériels divers (plots, balles, ballons, arceaux, altères...) + console Wii (1 fois par mois)

atelier 5 : relaxation

- objectifs de l'atelier
détente, évasion, décontraction
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 1 rencontre/semaine
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 5 résidents/recontre
 - qualification de l'animateur : adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) niveau BEPA Service aux personnes – dont la principale mission est les animations et l'accompagnement des personnes âgées
 - supports utilisés : lecteur CD + CD de musiques relaxantes

atelier 6 : jeux de société

- objectifs de l'atelier
organisation de jeux de société sans animateur entre résidents : belote, scrabble, triomino...
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 2 séances de jeux/semaine
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 4 à 8 résidents/séance
 - qualification de l'animateur : sans animateur, stimulation et organisation des jeux faites par les agents en poste lors du déjeuner (12h à 13h30)
 - supports utilisés : jeux de sociétés (scrabble, triomino, rumiskub, belote, etc...) jeux de société motricité fine (mikado, kapla..) 1 fois par mois

atelier 7 : ateliers manuels

- objectifs de l'atelier
dextérité manuelle (manipulation de crayons, peintures, argile, objets, etc...)
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 1 atelier/semaine
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 4 à 6 résidents/atelier
 - qualification de l'animateur : adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) – CAP vendeuse retoucheuse
 - supports utilisés : papier, carton, couleur, peinture, tissus, argile, plantes et objets de récupération

atelier 8 : jardinage

- objectifs de l'atelier
dextérité manuelle (manipulation d'outils, de terre, de plants et de graines)
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : occasionnelles, printemps et automne
 - lieu de l'action : jardins Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 3 à 5 résidents /atelier
 - qualification de l'animateur : adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) niveau BEPA Service aux personnes – dont la principale mission est les animations et l'accompagnement des personnes âgées
 - supports utilisés : tonnelle arbustive, espaces floraux et fruitiers et grandes jardinières côté cour centrale, allée florale côté entrée Marpa

B/ RENCONTRES : 6 ateliers réalisés au moyen de ressources externes

atelier 8 : forme équilibre ASEPT

- objectifs de l'atelier
amélioration de l'entretien physique
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 12 séances en raison d'une par semaine à partir de septembre 2023
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 8 à 12 résidents
 - qualification de l'animateur : infirmière, animatrice d'animation, professeur du yoga du rire, attestation fournie à l'animateur
 - supports utilisés : mobilier de la salle de détente et musique

- **atelier 9 : ateliers tricot avec l'association « les loisirs de la Marpa » créée sous l'impulsion d'une résidente et de son souhait de porter assistance à l'association caritative « ParisTout'petits »**

- objectifs de l'atelier
dextérité physique, lien social avec des personnes extérieures adhérentes de l'association
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 1 rencontre par semaine hors période estivale juillet et août + vente sur les marchés locaux 2 fois par an (marché de Noël et foire des beaux jours)
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers, place du village
 - nombre de participants par séance : 5 à 10 personnes (résidents et personnes extérieures, membres de l'association)
 - qualification de l'animateur : membres bénévoles de l'association ayant déposée des statuts
 - supports utilisés : revues de tricot

atelier 10 : rencontres intergénérationnelles RAM

- objectifs de l'atelier
lien social et intergénérationnel
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 2 à 4 fois /an
 - lieu de l'action : salle de détente de la Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 25/séance (9 résidents et 16 enfants de moins de 3 ans et assistantes maternelles ou parents)
 - qualification de l'animateur : agent technique territorial travaillant au RAM + intervenants extérieurs qualifiés pour lecture de contes, éveil corporel...
 - supports utilisés : tapis d'éveil, jeux d'éveil, lecteur CD, petits ustensiles cuisine, jardinage ou modelage...

atelier 11 : rencontres intergénérationnelles MFR (Maison Familiale Rurale) ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

- objectifs de l'atelier
lien intergénérationnel avec les étudiants au lycée et les élèves de primaire pour une transmission de savoir et un partage d'expériences.
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 2 à 4/an
 - lieu de l'action : salle de détente Marpa des vergers
 - nombre de participants par séance : 15 à 20 participants (5 à 8 résidents, 10 à 15 élèves)
 - qualification de l'animateur : professeur des écoles, professeur des lycées, animateur de centre de loisirs.
supports utilisés : le local de la Marpa (explication du mode de vie des résidents), récits de vie, de métiers, d'histoire, jeux sur les thèmes choisis...

atelier 12 : rencontres familles, amis, membres d'associations locales, habitants, administrateurs CIAS, résidents autres Marpa et Ehpad

- objectifs de l'atelier
lien social : familial, amical, local et administratif
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité : 4 repas festifs, pique nique, portes ouverte, ou participation à la fête de la musique locale
 - lieu de l'action : salle à manger Marpa des vergers, place du village ou salle des fêtes municipale (éventuellement restaurant)
 - nombre de participants : 30 à 60 et + (18 résidents, 12 à 42 personnes extérieures)
 - qualification de l'animateur : encadrement adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) niveau BEPA Service aux personnes – dont la principale mission est les animations et l'accompagnement des personnes âgées + animateurs extérieurs (signature d'un contrat de partenariat ou engagement de frais sur bon de commande suivant proposition fournie)
 - supports utilisés : repas à thèmes culinaires, animateurs de musique, de théâtre, de magie, humoriste...

atelier 13 : départ en vacances PART'age

- objectifs de l'atelier
 - permettre aux résidents de partir en vacances
 - bénéficier d'un partenariat avec les étudiants des Maisons Familiales Rurales du Lot et Garonne dans le cadre de leur formation
 - développer une dynamique de partenariats: MARPA/MSA/MFR
- contenu de l'atelier
 - nombre de jours: vacances Part'Age à Cauterets du 22 au 26 mai 2023
 - lieu de l'action: village vacances à Cauterets dans les pyrénées
 - nombre de participants: 2 à 5 résidents
 - qualité de l'animateur: 2 responsables Marpa du Lot et Garonne, personnes encadrante du site à Cauterets
 - supports utilisés: ordinateur, webcam, powerpoint

C/ ACTIVITES DIVERSES: 3 propositions faites

atelier 14: thème cinéma, théâtre "Hollywood à la Marpa"

- objectifs de l'atelier
lien social: familial, amical, local, administratif, lien intergénérationnel, dextérité manuelle
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité: 1 fois par semaine
 - lieu d'action: salle à manger de la Marpa, médiathèque de Prayssas, cinéma Agen
 - nombre de participants: 4 à 6 résidents
 - qualificateur de l'animateur: adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) – CAP vendeuse retoucheuse + encadrement adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) niveau BEPA Service aux personnes – dont la principale mission est les animations et l'accompagnement des personnes âgées + animateurs extérieurs (signature d'un contrat de partenariat ou engagement de frais sur bon de commande suivant proposition fournie)
- Supports utilisés: papier, carton, couleur, peinture, tissus, argile, plantes et objets de récupération, transport en partenariat avec la maison de retraite de Prayssas.

Atelier 15: thème champêtre et bohème

- objectifs de l'atelier
lien social: familial, amical, local, administratif, lien intergénérationnel, dextérité manuelle
- contenu de l'atelier
 - nombre de séances, périodicité: 1 fois par semaine
 - lieu d'action: salle à manger de la Marpa
 - nombre de participants: 4 à 6 résidents
 - qualificateur de l'animateur: adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) – CAP vendeuse retoucheuse + encadrement adjoint technique territorial 2ème classe (TAT15) niveau BEPA Service aux personnes – dont la principale mission est les animations et l'accompagnement des personnes âgées + animateurs extérieurs (signature d'un contrat de partenariat ou engagement de frais sur bon de commande suivant proposition fournie)
- Supports utilisés: papier, carton, couleur, peinture, tissus, argile, plantes et objets de récupération

atelier 16: défi "octobre rose" lors de la semaine bleue du 2 au 8 octobre 2023

Suite au grand succès de l'année dernière, nous renouvelons ce défi qui a été tant apprécié de tous! Nous avons récolté plus de 137 euros. Un grand merci à l'association "les loisirs de la Marpa" qui a tenu le stand l'après-midi à la Marpa. L'argent a été transmis à l'association Ligne Nationale Contre le Cancer.

- objectifs de l'atelier
lien social: familial, amical, local, administratif, lien intergénérationnel, dextérité manuelle
- contenu de l'atelier
Activités diverses fait tout le long de la semaine, avec la participation de tous les agents de la Marpa.
Plantation de potimarron et de fabrication de canelés seront mis en vente lors de la journée porte ouverte de la marpa le samedi 8 octobre. Comme l'année précédente mr Carnejac Francis viendra nous tenir compagnie avec son accordéon.

LES OUTILS :

Les supports utilisés par les agents pour dynamiser les animations sont :

- la plateforme [culture@vie](#),
- des fiches repères traçant l'organisation des animations et de la prévention de la perte d'autonomie
- le tableau statistique conforme à l'article 3 du CPOM
- le tableau de comptabilité propre au suivi des actions réalisées (basé sur le tableau budget prévisionnel inséré dans le projet d'animations et de prévention de la perte d'autonomie)

I. LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE MANIFESTATIONS POUR L'ANNEE 2023

1er semestre 2023	ANIMATIONS	PUBLICS	MONTANT APPROXIMATIF
Janvier			
Février			
16/02/23	RAM Carnaval	Résidents, tout-petits et assistantes maternelles	50,00 €
16/02/23	Atelier avec les enfants de l'ALSH	Résidents et enfants	100,00 €
22/02/23	Assemblée générale de l'association " Les loisirs de la Marpa" – tarte aux pommes offertes + cidre	Membres + résidents	50,00 €
Mars			
09/03/23	Échange intergénérationnel Visite de la MFR de Pujols	Résidents Marpa	0,00 €
14/03/23	Visite de la médiathèque de Prayssas	Résident Marpa	0,00 €
Avril			
08/04/23	Repas de printemps, famille et amis- thème "Hollywood à la Marpa"	Résidents, familles et amis, administrateurs animateurs extérieur	950,00 €
13/04/23	Atelier avec les enfants de l'ALSH - Chasse aux oeufs et plantation	Résidents et enfants	50,00 €
27/04/23	RAM - Chasse aux oeufs	Résidents, tout-petits et assistantes maternelles	50,00 €
Mai			
Tout les vendredis après-midi	Répétitions fete de la musique	Résidents Marpa, Accordéoniste	0,00 €
Juin			
08/06/23	Échange intergénérationnel MFR Pujols	Résidents, élèves de seconde bac pro et formateurs MFR	50,00 €
Date à définir	Fête de la musique	Résidents, familles et amis, accordéoniste	50,00 €
21/06/23	Pique nique de printemps	Résidents Marpa du Lot et Garonne + maison de retraite Le hameau de Prayssas	500,00 €

23/06/23	Échange intergénérationnel RAM	Résidents, tout-petits et assistantes maternelles	50,00 €
Date à définir	Pique nique	Résidents Marpa + maison de retraite Le hameau de Prayssas	200,00 €
2ème sem 2023	ANIMATIONS	PUBLICS	MONTANT APPROXIMATIF
Juillet			
13/07/23 à confirmer	Atelier avec les enfants de l'ALSH	Résidents et enfants	50,00 €
Aout			
10/08/23 à confirmer	Atelier avec les enfants de l'ALSH	Résidents et enfants	50,00 €
Septembre			
Date à définir	Pique nique dans le village	Résidents + Résidents Le hameau de Prayssas	200,00 €
09/09/23	Repas festif 22ème anniversaire Marpa –thème champêtre et bohème	Résidents, familles et amis, administrateurs	950,00 €
Octobre			
Semaine bleue du 2 au 8 octobre 2023 date à définir	Échange intergénérationnel RAM	Résidents, tout-petits et assistantes maternelles	50,00 €
Semaine bleue 5 octobre 2023	Rencontre olympiades inter-Marpa	Résidents Marpa du Lot et Garonne	550,00 €
Semaine bleue 7 octobre 2023	Journée porte ouverte	Résidents, toutes personnes extérieures, accordéoniste	100,00 €
Semaine du goût du 10 au 16 octobre	thème à définir en CVS	Résidents de la Marpa	400,00 €
Date à définir	Atelier avec les enfants de l'ALSH	Résidents et enfants	50,00 €
Novembre			
Date à définir	Loto organisé par l'association "Les loisirs de la Marpa"	Résidents, familles et amis	50,00 €
Date à définir	Thé dansant organisé par une Marpa du Lot-et-Garonne	Résidents Marpa du Lot et Garonne	300,00 €
Décembre			
09/12/23	Repas festif de Noël + animation musicale	Résidents, familles et amis	950,00 €
Frais d'animations supplémentaires suivant opportunités			900,00 €

BUDGET PREVISIONNEL POUR LES ANIMATIONS DE L'ANNEE 2023

6063 alimentation	ALIMENTATION	4 000,00 €
6248 transport divers	TRANSPORT <i>(3 sorties à 260 euros environ)</i>	800,00 €
6188 autres frais divers	ABONNEMENT JOURNAL <i>(2 semestres à 175 euros environ)</i> ABONNEMENT MEDIATHEQUE	350,00 € 50,00 €
61558 autres matériels et outillages	PROPOSITION PROJET - Jardinage - Cinéma - "Bohème et champêtre" - défi octobre rose - Noël à la marpa	1000,00 €
6188 autres frais divers	DROIT SACEM	400,00 €
60625 fournitures scolaires éducatives et de loisirs	FOURNITURES	500,00 €
61558 autres matériels et outillages	MATERIEL <i>(achat matériels de maintien physique)</i>	500,00 €
6188 autres frais divers	ANIMATEURS <i>(3 repas festifs et 2 manifestations autre: journée mini-olympiades et journée portes ouvertes)</i>	1 000,00 €
6282 prestations d'alimentation extérieures	PRESTATAIRES EXTERIEURS <i>(Prayssica et épicerie)</i>	100,00 €
	TOTAL BUDGET PREVISIONNEL 2023	8700,00 €

La prévention de la perte d'autonomie est liée à l'activité et à la participation des résidents au quotidien, donc aux animations proposées de manière régulière.

Animer, c'est donner du mouvement, de la vie, c'est pousser à agir, impulser, rendre plus vif...

Connaitre et accompagner un projet de vie, être porteur du projet d'établissement au sein de la maison d'accueil et de l'intercommunalité, tel est et tel sera notre souhait pour tous les résidents de la Marpa des vergers, leurs familles et amis, les partenaires extérieurs, durant l'année 2023.